

Liste des annexes obligatoires à fournir et à insérer dans l'ordre suivant :

Lettre de motivation manuscrite

Curriculum vitae, photocopies des diplômes, certificats et attestations, pour les formations effectuées à l'étranger : validation des acquis ou reconnaissance fédérale à joindre obligatoirement.

Extrait du casier judiciaire classique traditionnel sous forme papier exclusivement (*original daté de moins de 6 mois à compter du dépôt de candidature*).
Le candidat qui réside en France joindra obligatoirement un extrait suisse et français.
Pour la Suisse : commande par Internet ou auprès d'un guichet postal.
Veuillez consulter le site internet pour toute démarche :
https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr

Attestation de non poursuite (*original daté de moins de 6 mois à compter du dépôt de candidature*). Par courrier, en ligne ou se rendre directement aux guichets de l'Office des poursuites, rez-de-chaussée, rue du Stand 46, 1204 Genève.
Les guichets sont ouverts, sans interruption, de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi.
Veuillez consulter le site internet pour toute démarche :
<http://ge.ch/opf/attestation-de-non-poursuite>
Pour les résidents d'un autre canton, fournir une attestation équivalente à demander auprès de l'Administration cantonale
Pour les résidents en France limitrophe uniquement (*départements Haute-Savoie et Ain*) fournir une attestation de l'Office des poursuites de Genève.

Livret militaire (*photocopie de toutes les pages où figurent des informations*)

Photocopie du permis de conduire (*les deux côtés*), ou permis d'élève conducteur

Photocopie d'une pièce d'identité (*passport ou carte d'identité les deux côtés*)

Attestation du service des contraventions de Genève (*original daté de moins de 6 mois à compter du dépôt de candidature*), uniquement pour les résidents du canton de Genève et France limitrophe, soit départements Haute-Savoie (74) et Ain (01).
Adresse du Service des Contraventions : Nouvel Hôtel de police, chemin de la Gravière 5, 1227 Acacias. Les guichets sont ouverts, sans interruption, de 07h30 à 16h00 du lundi au vendredi. Veuillez consulter le site internet pour toute démarche :
<http://www.ge.ch/police/contraventions/>

Formulaire d'acuité visuelle originale pour les porteurs de lunettes ou personnes ayant un problème de vision. <http://www.ge.ch/police/doc/recrutement/formulaire-acuite-visuelle-03-2017.pdf>

Photocopie du permis de séjour C pour les étrangers.

Confirmation du dépôt de la naturalisation rédigée par le service de la naturalisation de l'office cantonal de la population de Genève ou l'Administration cantonale du lieu de résidence.

Evaluation linguistiques

Attestation de français délivrée par l'Université de Genève (*original daté de moins de trois ans à compter du dépôt de candidature*) ou attestation du recrutement de police romande.

NOUVEAU : L'examen de français base intervient avant le processus de recrutement de la police cantonale de Genève.

Attestation du niveau B2 (*compréhension écrite, compréhension et expression orale et complexe*) pour le candidat qui souhaite s'orienter vers la police judiciaire.

Informations sur le processus d'évaluation :

<http://www.ge.ch/police/doc/recrutement/evaluations-linguistiques-03-2017.pdf>